



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Namur, le 24 mars 2023

## Marathon de Namur édition 2023 Mesures de circulation

Afin d'assurer le bon déroulement de la 5<sup>ème</sup> édition du Marathon de Namur le 2 avril prochain, plusieurs mesures de circulation et de stationnement seront prises. Retrouvez-les en détails ci-dessous.

### Infos pratiques :

- Les parkings de l'Hôtel de Ville et Saint-Nicolas seront **ouverts et gratuits de 6h00 à 24h00** (riveraines et riverains impactés par le marathon ? N'hésitez pas à vous y stationner.)
- Les lignes TEC desservant le centre-ville de Namur seront impactées par l'évènement. Retrouvez l'ensemble des perturbations via [www.letec.be](http://www.letec.be)

### Vous souhaitez obtenir plus d'infos sur l'organisation du Marathon :



[www.namurmarathon.com/](http://www.namurmarathon.com/)



[info@namurmarathon.com](mailto:info@namurmarathon.com)

## Mesures en vigueur du samedi 1<sup>er</sup> avril à 22h au dimanche 2 avril 2023 à 19h.

### À Namur

La circulation des véhicules sera interdite rue Emile Cuvelier entre :

- la rue Pepin et la Venelle des Capucins (excepté riverains);
- la Venelle des Capucins et la rue de Fer;

Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits rue de l'Ange.

## Mesures en vigueur le dimanche 2 avril 2023

### À Dave

- Le stationnement des véhicules sera interdit rue de Jambes, sur le parking des alpinistes face aux rochers du Néviau de 6h à 10h30.



## À Namur

### 🕒 De 6h à 15h :

- le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits avenue de la Pairelle;
- la circulation venant de l'avenue Félicien Rops sera déviée dans la rue Alphonse Delonnoy.

### 🕒 De 6h à 16h, le stationnement sera interdit :

- quai de l'Ecluse, entre la rue de la Dodane et l'entrée du halage;
- rue de Fer;
- Rempart de la Vierge, entre Omalius et la sortie du parc dans le Rempart de la Vierge.

### 🕒 De 6h à 16h, la circulation sera interdite :

- |  |  |  |
|--|--|--|
| • avenue Albert 1er, entre la bretelle menant au Ravel et la bretelle venant du pont des Grands Malades, sur la bande de droite et la vitesse des véhicules sera limitée à 50 km/h | • Rempart de la Vierge;  | • rue du Pont, entre :   |
| • place du Carillon;   | • rue Blondeau;  | - la rue des Brasseurs et la rue de Marchovelette;                                   |
| • place du Chapitre;   | • rue Bruno;   | - la rue des Brasseurs et la rue du Grognon (excepté accès et sortie parking Gifar); |
| • place du Palais de Justice;  | • rue de Fer, entre les rues des Dames Blanches et Emile Cuvelier (excepté accès parking du Centre);   | • rue du Séminaire;  |
| • place Maurice Servais;   | • rue de la Dodane (excepté riverains);  | • rue Fond des Bas Prés;   |
| • place Saint-Aubain;  | • rue de l'Abbaye (excepté riverains);   | • rue Godefroid, entre les rues de Bruxelles et des Croisiers;                       |
| • pont de l'Evêché;  | • rue de l'Arsenal;  | • rue Grandgagnage;  |
| • pont des Grands Malades, sur la bande de droite dans le sens Bouge vers Namur et la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h;  | • rue de l'Evêché;   | • rue Joseph Grafé;  |
| • pont du Musée (excepté accès et sortie parking Gifar);   | • rue des Brasseurs, entre :<br>-la rue Joseph Saintraint et la place Maurice Servais;<br>-la place Maurice Servais et la rue du Pont (excepté accès parking Gifar); | • rue Joseph Saintraint;   |
| • quai de l'Ecluse;  | • rue des Echasseurs;  | • rue Lelièvre;  |
|  | • rue des Fossés Fleuris;  | • rue Père Cambier (excepté riverains);  |
|  | • rue du Bailly (excepté accès parking Gifar);   | • rue Saint-Jacques;   |
|  |  | • rue Saint-Joseph;  |
|  |  | • Venelle des Capucins (excepté riverains);  |

### 🕒 De 6h à 16h, le stationnement et la circulation seront interdits :

- boulevard Frère Orban, entre les ponts de l'Evêché et de la Libération;
- rue de Bruxelles;
- rue de Fer, entre l'entrée du parking du Centre et la rue Emile Cuvelier;
- rue des Carmes;
- avenue de Tabora;



## Le sens de circulation sera inversé :

- rue des Croisiers, entre les rues Godefroid et des Carmes;
- rue des Dames Blanches, entre les rues Galliot et de Fer.

La rue des Houblonnières à Namur sera déclarée "voie sans issue" au départ de la chaussée de Dinant.

## À Jambes

🕒 De 6h à 16h, la circulation sera interdite :

- quai de Meuse;
- rue Champêtre, entre les rues des Bluets et Mazy et dans ce sens;

🕒 De 6h à 16h, le stationnement et la circulation seront interdits :

- rue Mazy, entre l'avenue du Bourgmestre Jean Materne et la rue Champêtre;
- rue Wasseige;

## Parcours du Marathon de Namur 2023

Le parcours peut être consulté sur le site de l'organisateur

[www.namurmarathon.com/fr/marathon/parcours](http://www.namurmarathon.com/fr/marathon/parcours)

## Plan de stationnement et accessibilité du Marathon

